



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la situation des malades atteints du myélome multiple

Question écrite n° 1200

Texte de la question

M. Jean-Bernard Sempastous interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des malades atteints du myélome multiple. Cette maladie est un cancer de la moelle osseuse, peu connu du grand public, mais qui toucherait aujourd'hui 30 000 personnes en France et dont l'issue est souvent fatale. Fin 2015, l'Agence européenne des médicaments a donné l'autorisation de mise sur le marché européen de cinq nouveaux médicaments (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab et elotuzumab) qui représentent une avancée certaine et nécessaire dans le traitement de cette maladie. Beaucoup d'espoir a été suscité chez ces patients dont la survie dépend pour nombre d'entre eux de l'accès à ces traitements. Pourtant, la mise à disposition de ces médicaments n'est pas encore effective en France. L'un d'eux, le carfilzomib, remplit toutes les conditions pour être inscrit sur la liste dite « en sus », permettant un remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie. Il n'est pourtant toujours pas disponible. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour rendre accessibles ces médicaments et de lui indiquer sous quel délai ces traitements innovants pourront bénéficier aux patients en France.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Bernard Sempastous](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1200

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2017](#), page 4435

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170